

TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES

Objectifs pédagogiques :

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Réduire la consommation de carburant, l'émission de gaz à effet de serre, les coûts d'entretien et le nombre d'accidents par la mise en œuvre des techniques d'éco-conduite.

Public :

Toute personne âgée de 18 ans au minimum et désirant conduire des véhicules articulés de plus de 3t5.

Pré-requis :

Ce titre est accessible par des candidats titulaires du titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur (CTRMP).

Être vérifié apte médicalement antérieurement à l'entrée en formation (permis de conduire en cours de validité ou visite médicale de moins de 2 ans).

Handicap : *Si vous souffrez d'un handicap, nécessitant un aménagement de la formation, merci de bien vouloir prévenir nos services avant toutes inscriptions.*

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques, illustrations vidéo.
- Simulateur Poids Lourds.
- Mise en pratique sur différentes situations de travail.
- Remise d'un support de cours à chaque participant.
- Véhicules équipés pour l'enseignement de la conduite.
- Formateurs diplômés et habilités par la DREETS pour la réalisation des formations sanctionnées par un titre professionnel.
- Aires de manœuvres privées.
- Quai de chargement et de déchargement.

Méthode affirmative pour la formation théorique générale et active pour la formation pratique.

Validation :

Titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules. Diplôme de niveau 5 du ministère chargé de l'Emploi.

L'obtention du titre permet la délivrance du permis de conduire de la catégorie CE et de la carte de qualification de conducteur, conditions réglementaires d'exercice de l'emploi (arrêté du 31 décembre 2010 fixant les conditions de délivrance de la carte de qualification de conducteur). Attestation de formation professionnelle.

Durée :

50 journées soit **350 heures**.

Pratique : 20 heures d'utilisation du véhicule dont 15 heures de conduite individuelle.

Modalités d'évaluation :

3h30 par candidat dont une mise en situation qui se compose :

Prise en charge du véhicule et conduite (2h) :

Le candidat réalise cette partie de la mise en situation en présence de l'inspecteur du permis de conduire, ci-après désigné « expert ».

- **Temps 1 (1h) :** Le candidat prend en charge le véhicule et effectue un parcours de maniabilité, le candidat fait la preuve de ses connaissances théoriques liées à la sécurité et de sa capacité à adapter sa conduite à des situations complexes lors d'une interrogation orale conduite par l'expert.

- **Temps 2 (1h) :** Il tire au sort un itinéraire et conduit pendant 45 minutes.

Questionnaire professionnel (0h30)
Mise en situation professionnelle par la réalisation d'une manœuvre professionnelle (0h15)
Un entretien technique (0h20)
Un entretien final (0h20)

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DREETS - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

Programme :

- Accueil, présentation du programme, de l'organisation et des examens : 4H
- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises : 21 H

Objectif :

Contrôler le véhicule et son chargement dans le but de réaliser le transport dans des conditions optimales de sécurité, en minimisant les coûts et conformément aux réglementations relatives à la circulation du véhicule.

Avant le départ :

Identifier, contrôler les documents nécessaires au conducteur.
Identifier, contrôler les documents nécessaires à la circulation du véhicule.

Vérifier l'état du véhicule et de ses équipements, la validité des différentes visites techniques, effectuer les contrôles de sécurité et l'appoint des différents fluides si nécessaire.

Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage.
Contrôler les indicateurs garantissant le fonctionnement du véhicule.

Tout au long du parcours :

Veiller au fonctionnement correct des dispositifs d'enregistrement de données sociales, organisationnelles et techniques.

Contrôler le chargement, sa répartition, son calage et son arrimage.
Surveiller le bon état du véhicule et l'absence d'apparition de message d'alerte

En fin de service, en appliquant les consignes internes à l'entreprise :

Vérifier l'état général du véhicule et si nécessaire le remettre ou le faire remettre en condition.
Signaler les anomalies à l'interlocuteur concerné.
Au regard des risques liés à la criminalité et au trafic de clandestins, prendre les dispositions appropriées et effectuer les vérifications nécessaires.
Au moment opportun, effectuer les pleins des réservoirs en carburant, additif ou autre source d'énergie.

Période d'application en entreprise : 70 H

Atelier, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules : 17 H

Objectif :

Effectuer en sécurité les opérations d'attelage et de dételage afin de procéder à la mise à disposition du véhicule remorqué à des fins de chargement, déchargement ou de relais.
Connaître les règles du code de la route et des réglementations applicables au stationnement des véhicules lourds.
Connaître les principes de la prévention des risques liés à l'activité physique.
Connaître et effectuer la procédure de dételage de la remorque ou de la semi-remorque.
Connaître et effectuer la procédure d'attelage de la remorque ou de la semi-remorque.
Connaître les règles de calcul d'une masse en charge maximale admissible de l'ensemble.
Connaître et brancher les différents flexibles et cordons de liaisons entre véhicules tracteurs et véhicules remorqués.

Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises : 112 H

Objectif :

En maîtrisant les règles du code de la route concernant l'utilisation d'un véhicule, optimiser l'utilisation de ce dernier pour acheminer la marchandise dans les meilleures

conditions d'économie et de sécurité.

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Connaître les principaux organes du véhicule, les principales commandes et le tableau de bord.
S'installer au poste de conduite.
Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
Démarrer et s'arrêter.
Utiliser la boîte de vitesses (selon l'équipement).
Diriger le véhicule en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe.
Regarder autour de soi et avertir.
Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leurs principaux fonctionnements.

Effectuer les exercices de maniabilité.

Connaître les équipements et le principe de fonctionnement des organes essentiels du véhicule et savoir les vérifier.
Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures).
Savoir réaliser un stationnement mise à quai.
Effectuer une marche arrière simple à complexe avec le véhicule dans un espace limité et dans un temps imparti.

Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation.

Rechercher la signalisation (notamment celle spécifique aux véhicules affectés au transport de marchandises).
Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux véhicules ou ensembles affectés au transport de marchandises).
Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.
Tourner à droite et à gauche.
Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

L'évaluation des distances d'arrêt et des vitesses.

Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
Croiser, dépasser, être dépassé.
Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.
S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
Conduire en déclivité.
Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

L'insertion en circulation rapide, une conduite autonome, sûre et économique. Suivre un itinéraire de manière autonome.
Connaître les principaux facteurs généraux de risque au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des véhicules lourds et les recommandations à appliquer.
Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.
Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgences.
Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation).
Minimiser les coûts d'exploitation en adoptant les principes d'écoconduite.
Conduite en situation de travail déterminé afin d'enregistrer les données essentielles

- Mesure de la consommation
- Changements de mode de sécurité
- Régime moteur

La technique de l'éco-conduite.
Conduite sur le même parcours pour une mise en œuvre des bonnes pratiques de l'éco-conduite.
Réalisation d'un deuxième enregistrement.
Analyse des données, débriefing avec le formateur, correctif et restitution : préconisations adaptées au profil du stagiaire.

Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.

Caractéristiques techniques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité.
Perfectionnement à une conduite rationnelle sûre et économique, possibilité offerte par l'informatique embarquée et optimisation de la consommation de carburant.
Utilisation d'une boîte de vitesses automatique.
Application pratique de la conduite professionnelle en situation normale comme en situation difficile.

Prendre en charge et livrer la marchandise : 35 H

Objectif :

Effectuer le contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise à partir des documents. Identifier, contrôler, renseigner, émarger et faire émarger les documents accompagnant les marchandises.
Savoir rendre compte et émettre des réserves.
Connaître la réglementation nationale et internationale en matière de contrat de transport.
Respecter le protocole de sécurité. Appliquer les procédures à la prise en charge des marchandises et à la livraison.
Renseigner et émarger le document accompagnant de la marchandise durant le transport.
Savoir rendre compte.
Savoir prendre les informations nécessaires à la sauvegarde des intérêts de l'entreprise (photos, documents annexes, etc..).
Émettre une réserve recevable.
Effectuer le suivi et le retour des documents commerciaux, administratifs.
Effectuer et contrôler les encaissements.
Effectuer l'échange des supports de charges et emballages consignés, assurer le suivi des supports de charge. Adopter une attitude commerciale avec le client.

Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule : 21H

Objectif :

Préparer le véhicule. Surveiller ou effectuer le chargement ou le déchargement, la répartition, le calage et l'arrimage.

Respecter les procédures de sécurité et utiliser les protections individuelles. Effectuer le plan de chargement en tenant compte des contraintes de livraison.
Respecter l'ordre de chargement, répartir, caler et arrimer la marchandise dans le respect des consignes reçues et des obligations en matière de sécurité.
Utiliser les équipements du véhicule en sécurité dans le respect des préconisations du constructeur.
Nettoyer le compartiment de chargement.
Appliquer les préconisations concernant la prévention des TMS.

Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation : 21 H

Objectif :

Appliquer les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité, porter les équipements de protection individuelle.
À titre préventif, prendre les dispositions nécessaires à la qualité de son repos (ou sommeil), à l'équilibre alimentaire et se préserver des addictions.
Savoir réagir en cas d'accident.
Remplir un constat amiable.
Connaître la réglementation sociale applicable au transport de marchandises.
Connaître les effets et les risques liés à la prise d'alcool, de médicaments, de drogues et au manque de sommeil.
Connaître les protocoles de sécurité, l'utilisation des EPI et les préconisations concernant la prévention des risques liés à l'activité physique.
Appliquer en cas d'accident, les procédures de protection, d'alerte et d'assistance.
Renseigner et transmettre le constat amiable.
Savoir rendre compte en cas d'accident ou d'incidents.
Connaître les principaux risques d'accidents et de mortalité dans le secteur.

Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure : 14 H

Objectif :

En fonction des renseignements collectés au vu des symptômes constatés ou fournis par l'ordinateur de bord, localiser et identifier le ou les organes en cause. Alerter le service concerné et appliquer les consignes reçues. Appliquer les consignes de l'entreprise.
Repérer les anomalies lors de la mise en route et en cours de service. Identifier et localiser les organes et circuits en cause.
Décrire précisément un dysfonctionnement.
Prendre en cas d'immobilisation, les mesures de sécurité appropriées.
Effectuer le dépannage d'une anomalie mineure.

Session d'examen du titre professionnel Conducteur du Transport Routier de Marchandises sur Tous véhicules : 35 H

Le titre professionnel est composé d'une unité constitutive qui correspond aux activités visées ci-dessus.
Le système de certification du ministère du Travail est régi par les textes suivants :
-Code de l'éducation notamment les articles L 335-5, L 335-6, R 335-7, R 335-13 et R 338-1 et suivants.
-Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'Emploi.
-Arrêté du 21 juillet 2016 (JO du 28 juillet 2016 modifié par l'arrêté du 15 septembre 2016) portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'Emploi.

Arrêté du 10 octobre 2018 relatif au titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules.

Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DREETS - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).